

Carte gratuite Aléop

31 janvier 2022

La carte gratuite Aléop permet l'accès illimité, pendant une année, au réseau de transports publics de Loire-Atlantique, excepté le réseau Tan, pour les demandeurs d'emploi et personnes à faibles revenus

Conditions d'attribution

Pour obtenir la carte gratuite Aléop, le demandeur doit répondre à 3 conditions :

- Résider dans une commune de Loire-Atlantique (ou dans les 3 communes du Morbihan : Camöel, Férel et Penestin)
- Disposer de ressources mensuelles inférieures à 1280 € net (ne sont pas prises en compte les APL et les aides de la CAF comme les allocations familiales)
- Faire partie de l'une de ces catégories d'ayant droit : demandeur d'emploi, personne handicapée, bénéficiaire du RSA socle, bénéficiaire d'un contrat aidé, personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative, salarié d'une entreprise recourant à du chômage partiel

La délivrance de cette carte de transport nécessite la présence physique du bénéficiaire.

Le titre est délivré gratuitement et remis par le CCAS, aucun titre n'est envoyé par courrier. Ce titre de transport est valable sur le réseau Aléop . Il peut également donner accès au réseau Aléop scolaire sous réserve de l'accord des structures intercommunales gestionnaires. Il n'est pas valable sur les réseaux urbains des agglomérations nantaise (TAN).

Exceptions à l'attribution

N'entrent pas dans le dispositif, même si leurs ressources sont inférieures au plafond :

- les apprentis ;
- les scolaires et les étudiants ;
- les retraités.

Démarche :

Faire la demande sur place au Pôle Solidarités lors d'une permanence sans rendez-vous le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Contact : 02 40 80 85 80 et polesolidarites@saintsebastien.fr

Pièces à fournir

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- une photo récente ;
- un justificatif de domicile ;
- les documents justifiant de votre situation.

- aleop.paysdelaloire.fr/carte-gratuite

Contact

Pôle solidarités

7 rue du Petit Anjou

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 80

[Écrire](#)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Jeudi : 13h30 - 17h30

■

- [Contact](#)